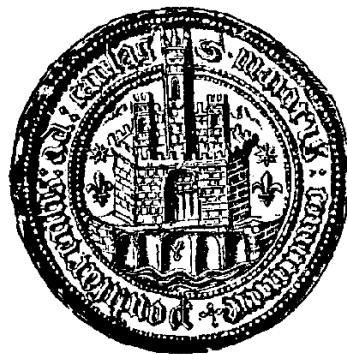


MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XXXVII



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
52, RUE BASSE, 52

—
1922





LE DÉGAGEMENT DE SAINT-MACLOU



Il n'est pas un de nos concitoyens ayant au cœur l'admiration des œuvres d'art et d'architecture à nous léguées par nos ancêtres, qui ne se soit vivement réjoui de voir terminer les travaux de dégagement de l'église Saint-Maclou.

Commencés sous M. Seré-Depoin, il y a plus de cinquante ans, du côté de la façade, par la suppression de maisons touchant à la chapelle de la Passion; continués après la guerre de 1870, sur le bas-côté nord, par l'enlèvement des ruines d'un immeuble dont l'incendie faillit se communiquer à l'édifice et endommagea quelques vitraux, elle s'est parachevée au nord-est, du côté de l'abside, par l'arasement successif des deux dernières maisons bordant la rue Pierre-au-Poisson, accolées à l'église; l'établissement d'un trottoir circulaire entourant le chevet, enfin débarrassé de ces verrues, en est l'heureux et tout récent complément.

Une opération dictée par le plus intelligent urbanisme, et si profitable à l'embellissement du centre de la ville, ne doit point passer inaperçue sans qu'une trace en reste dans les archives de la Société historique du Vexin.

Le si inquiétant voisinage qu'on vient enfin de faire disparaître était l'œuvre des fabriciens de Saint-Maclou, auxquels appartenaient, avant la Révolution, ces maisonnettes exigües, recherchées pourtant par le petit commerce à cause de leur proximité des places de marché. M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dans sa belle *Monographie de Saint-*

Maclou de Pontoise, éditée en 1888 par la Société historique (c'est le joyau de ses publications), a publié leur extrait de naissance, si l'on peut ainsi parler par anticipation.

C'était le mardi tiers jour de juillet 1543. Le prévôt-maire Jacques Crespin, fonctionnaire royal, donnait audience, dans la salle du vieil hôtel de ville, à honorables hommes maîtres Alexandre Chasteau, licencié en chacun droit, Antoine Lanquier, tous deux marguilliers, et Jean Dorvalle, receveur de l'œuvre et fabrique de Saint-Maclou. Ils lui remontrèrent que depuis sa fondation et institution, qui fut trois cents ans et plus, cette église jouissait de deux places vagues servant de cimetières. Sans droit et contre leur gré, le peuple trafiquant, apportant à Pontoise grand nombre de marchandises que le marché, vu son peu d'espace, ne pouvait contenir, s'était accoutumé à en encombrer ces terrains, et à y faire œuvres mécaniques, contre la dédication desdits lieux et au contempnement des corps des benoîts trépassés. Vu l'impossibilité d'y mettre ordre, de notables personnes, amateurs du bien public, avaient délibéré de disposer, hors et près les fossés de la ville, une grande place en la closant de grandes et grosses murailles, pour y transférer ces corps et y faire les inhumations futures, après l'avoir fait dédier et benistre. Ainsi avaient-ils frayé et dépendu grands deniers, et ces places vagues étaient devenues inutiles. Ils sollicitaient le magistrat de leur bailler alignement pour faire maisons. Pour faire droit à cette demande, le prévôt-maire et les marguilliers descendirent sur les lieux où étaient rassemblées les autorités civiles et judiciaires, l'avocat et le procureur du Roi, le lieutenant du bailliage, un notaire du Roi, les principaux praticiens et marchands. Le voyer de l'église Saint-Denis et Garnot Gerbault, juré-maçon de Pontoise, tige d'une dynastie de constructeurs habitant le faubourg Notre-Dame, toisèrent les emplacements libres et proposèrent d'en affecter une partie à l'élargissement des rues et marchés, et de lotir le reste pour le mettre en adjudication, « suivant le pourtrait qu'ils en avaient jeté sur une peau de parchemin ».

Avant de statuer, le magistrat appela, parmi les témoins de l'affaire, ceux nés à Pontoise ou y résidant depuis au moins vingt-quatre ans, qui tous confirmèrent les allégations formulées par les marguilliers et

appuyèrent leur proposition. Elle recueillit aussi l'agrément formel de Laurent Le Sueur et Jean Dusaulx, gouverneurs, et Pierre Bagin, procureur des manants et habitants, représentant le corps municipal élu de la ville. Ces intervenants entendus, le prévôt-maire ordonna que pour le prouffit et utilité de la chose publique, décoration de la dite église et d'icelle ville, les places, suivant le dispositif du plan, seraient baillées à faire maisons, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Ainsi fut fait en 1542. Pihan de la Forest nous a conservé le procès-verbal d'adjudication :

Une place et lieu étant dans le Boulevard de la porte du Pont, du côté d'amont, dont le mur d'icelui était fondu et démoli depuis longtemps.

Item, une autre place et lieu séant sur le ru de Viosne entre la maison de la Truye qui file et la maison qui fu Pasquier Langlois.

Item, une autre place et lieu séant au faubourg, lieu dit la Foullerie, sur ledit ru, tenant d'une part a la maison qui fu Pierre de la Mothe, et de tous autres côtés aux rues.

Item, une autre place et lieu séant audit Pontoise, entre le petit cimetière St-Maclou, et un pont qui sert pour aller en une maison qui fu Martin Gaultier où y a une descente de degrés servant à aller en la rue de l'Épée.

Item, une autre petite place de l'autre côté du dit pont et un autre pont servant pour aller en la maison de Nicolas Cossart.

Item, une autre place séant hors de la porte d'Ennery, du côté vers le Marché aux pourceaux et la maison qui fu feu Jean Draq, et de présent à Jean du Fossé.

Lesquelles places et lieux ont esté criés et mis à l'enchère le 3 mai 1542, à l'expection de la place et lieu de la Truye qui file, à cause des oppositions de Charles Langlois, de Nicolas Cossart et des Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Ces places ont été adjugées à cens, bail, ou autrement après visite faite par Jehan de Baudemont, maître juré maçon, Julien de Baudemont et Baptiste Gerbault, bacheliers de la dite profession, et M. de Baudemont, bachelier du métier de charpentier, qui ont déclaré les dits lieux inutiles et sans profit pour la dite ville et ont toisé et mesuré les dits lieux : le n° 1 par exemple ayant par devant 11 toises de long, par derrière 13 de long, sur 4 dedans œuvre, et que sur ladite place se pourraient faire 3 loges ayant chacune 22 pieds de large (1).

Le produit de ces acensements servit à gager des emprunts que la fabrique dut faire peu d'années après, pour entreprendre les travaux

(1) Fonds Pihan de la Forest, Dossier 3, n° 1, pièces 56-59, 122 et suiv.

d'élargissement du bas-côté sud et doter le clocher du couronnement en forme de dôme imaginé par Pierre Le Mercier.

La Nation, s'étant emparée de ces maisons, les adjugea difficilement les 11 avril, 18 avril et 8 mai 1793. On peut apprécier l'étroitesse des anciennes divisions tracées au XVI^e siècle en compulsant l'origine de propriété de la maison achetée, le 31 octobre 1907, par M. Mallet, maire, au nom de la ville, de Louis-Charles-Emile Prévost, négociant en charbons, et Émilie Lebas, son épouse, domiciliés à Paris, 3, rue Lafontaine, et de Eugène-César Girardin, propriétaire, et Cécile-Marguerite Lebas, son épouse, domiciliés à Argenteuil. Cet immeuble, situé rue de l'Hôtel-de-Ville, 40, et rue Pierre-au-Poisson, 3, était particulièrement dangereux. Ses conduits de cheminée étaient pris dans l'épaisseur du mur de la sacristie, une très mince cloison séparait un des foyers de l'armoire de la sacristie où se trouvaient les plus riches ornements. Un feu de cheminée — heureusement arrêté à temps — fit découvrir ce vice de construction, et le conseil de fabrique, pour y remédier, n'eut d'autre ressource que d'élever un contre-mur derrière l'armoire, dans la sacristie.

La Ville paya six mille francs cette maison, dont une moitié, relativement neuve, avait été reconstruite après 1830 par Jean-François-André Chrétien, maître charpentier, dont la femme, Charlotte-Mélanie Bayle, la tenait de Gilbert Bayle et Thérèse-Louise-Simone Brébant, acquéreurs de la Nation : cette moitié se composait de deux maisons qui furent abattues et remplacées par une seule, que les époux Chrétien vendirent, le 12 mai 1832, à Charles-Auguste-Edouard Lebas et Marguerite-Rose Rousseau sa femme, aïeux paternels des venderesses de 1907.

L'autre moitié de cet immeuble était aussi constitué par deux maisons acquises par les époux Lebas, le 26 février 1832, des consorts et héritiers Féron, adjudicataires de l'une le 18 avril 1793, pour le prix de 4425 livres dont ils se libérèrent en 1811, et de l'autre, le 5 vendémiaire an IV, pour 9000 livres payées en assignats, de dame Elisabeth Langlois, épouse de J.-B.-Gabriel Pavée, procureur général du département de l'Aube, seule et unique héritière de Charles Dorval son cousin.

L'immeuble vendu par les héritiers Lebas fut démoli par une délibération du Conseil municipal, qui ne rencontra pas l'unanimité qu'elle aurait, semble-t-il, dû obtenir.

La dernière des aliénations de 1543 était une minuscule maison encastrée dans l'immeuble Lebas. Elle fut acquise pour 2875 livres payées en assignats, le 11 avril 1793, par Jean-Baptiste Marquet. Après sa mort en 1816, et celle de sa veuve Catherine Leguay en 1821, la propriété passa aux mains de son beau-frère, Pierre-André Leguay, cultivateur à Pontoise, tant comme héritier de la femme que comme acquéreur des droits de Guillaume Crespin Marquet, frère du mari.

Leguay vendit cette petite maison, en 1835, à Adolphe Guérard et Elisabeth-Désiré Reboul. Celle-ci mourut en 1839, et son mari en 1851, laissant pour héritier leur fils unique. Eugène-Adolphe Guérard, maître coutelier, et sa femme Augustine Robert la cédèrent aux époux Coste, marchands de parapluies, en 1860. La chance ne les ayant pas favorisés, ces négociants furent saisis, et la maison adjugée en 1867 à Louis-André Leguay. Celui-ci mourut en 1869, laissant pour héritière Eugénie Moraud, mariée à Charles-Eugène-Jean Maillard.

M. Ernest Mallet, en son nom personnel, versa, le 10 septembre 1910, six mille francs de prix principal pour devenir propriétaire de ce dernier bâtiment, alors loué à un tailleur. Dès que le bail fut expiré, M. Mallet, par une lettre adressée au premier adjoint le 6 juin 1911, l'informa qu'il entendait faire don à la ville de l'emplacement de la maison démolie, à la condition de n'y établir aucun édicule, de n'y faire aucune plantation d'arbres de haute futaie, l'espace devant rester libre. Le Conseil municipal accepta dès le lendemain, avec gratitude, cette libéralité, qui fut régularisée le 4 août par acte authentique.

Cette année, M. Ernest Mallet a complété son geste généreux par un autre qui le dépasse : il a offert la somme de dix mille francs à la Municipalité pour niveler, paver et limiter par un trottoir entourant l'église l'espace acquis à la voie publique, et qui, grâce aux conditions prudentes stipulées par lui, ne risque plus d'être enlaidi par quelque une de ces statues indésirables que des intérêts fort souvent étrangers aux beaux-arts ont, hélas ! fait pulluler dans trop de nos cités.

Ce sont des félicitations sans réserves que je vous propose d'a-

dresser avec moi à notre éminent et si sympathique vice-président, qui, non content d'embellir sa ville adoptive, emploie ses loisirs au dépouillement de ses archives, pour ériger un jour prochain, nous l'espérons, un impérissable monument à son histoire municipale.

J. DEPOIN.

